

---

traient fidèles observateurs de cet arrêt infâme, et approuve leur conduite au nom de la philosophie.

La loi des Douze Tables était plus inique encore. Elle faisait un commandement au père de tuer lui-même son enfant sans délai, lorsque cet enfant naissait difforme : “ *Puerum, pater cito necato* ” ; et le sage Sénèque, comme s’il eût voulu justifier une telle morale, écrivait cette inconcevable parole : “ Nous tuons un bœuf dangereux, et nous noyons nos enfants, s’ils naissent débiles ou contrefaits : ce n’est pas colère, c’est raison, c’est se débarrasser de l’inutile.” (1)

Il y a loin, n’est-ce pas, de cette théorie barbare à la pure et bienfaisante doctrine de l’Évangile ? Il y a loin de ces sentiments du philosophe païen, à l’héroïque tendresse de cet homme qui fut le père de tant d’indigents ; qui, au milieu des ténèbres, parcourait les rues de la grande capitale de la France, afin de recueillir sous son manteau, et de réchauffer sur sa poitrine les enfants abandonnés. Mais pourquoi anticiper ? Nous dirons bientôt les prodiges de dévouement et les actes sublimes qui remplirent la vie de saint Vincent de Paul ; il nous faut jeter encore un regard sur les mœurs de l’antiquité.

Il y avait des pays où l’on tuait les vieillards pour en délivrer la société, et les délivrer eux-mêmes du fardeau de la vie. Les incurables étaient abandonnés

---

(1) “ *Trucem atque immansuetum bovem cœdimus... Liberos quoque, si debiles, monstrosique editi sunt, mergimus. Non ira, sed ratio est a sanis inutilia secernere.* ” (*De la colère, I. XIV.*)